

COMPLÉMENT 6

AVIS DU 5^E COLLEGE DU CNLE



Avis du collège des personnes concernées au comité d'évaluation de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

Le 30 mai 2022,

Contexte

Les membres du 5^{ème} collège du CNLE ont été associés à l'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté comme ils l'avaient été en 2020 et en 2021 pour l'élaboration des rapports annuels produits par le comité d'évaluation présidé par Louis Schweitzer. Cette troisième consultation a vocation à dresser un bilan de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et à faire des propositions pour alimenter une nouvelle stratégie.

La consultation organisée et animée par le secrétariat général du CNLE le 18 mai 2022 a été précédée par une journée de formation organisée pour la première fois conjointement avec le panel citoyen le 14 mai dernier. Cette journée animée par France Stratégie s'est tenue en présence de Marine Jeantet, (DIPLP), Sylvain Mathieu (DIHAL), Nathalie Latour (FAS), Emmanuel Gagneux, (Conseil départemental de l'Oise) et Joëlle Chenet, (Commissaire à la lutte contre la pauvreté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Cette journée a permis aux participants d'échanger sur la mise en œuvre des 35 mesures de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec ses chefs de file au niveau national et au niveau territorial.

12 membres du 5^{ème} collège étaient présents à cette formation. 7 d'entre eux ont participé à la consultation organisée pour rédiger un avis sur le bilan de la stratégie. Au total la

consultation a réuni 14 membres du 5^{ème} collège, 10 femmes et 4 hommes. 5 participants sont d'anciens membres du 8^{ème} collège et à ce titre étaient présents à l'installation du comité d'évaluation (cf. liste des participants en annexe).

L'avis a été rédigé à partir du questionnaire transmis par France Stratégie comprenant 3 questions principales :

- Quel est votre regard sur la mise en œuvre globale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et sur les évolutions qu'elle a apportées ?
- Quels sont à vos yeux les points les plus importants à évoquer dans le rapport 2022 du comité d'évaluation pour chaque thème (les 35 mesures de la stratégie déclinées pour chaque thématique) ?
- Quels sont les éléments indispensables et prioritaires à vos yeux pour poursuivre la stratégie de lutte contre la pauvreté ?

Le secrétariat général a animé ce temps de travail collectif et a rédigé l'avis qu'il a soumis pour validation aux membres du 5^{ème} collège avant de le transmettre à France Stratégie.

1. Quel est votre regard sur la mise en œuvre globale de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et sur les évolutions qu'elle a apporté ?

- **La mise en œuvre de la Stratégie a été percutée par la crise sanitaire**

La plupart des personnes concernées estiment que certaines situations se sont aggravées à cause de la crise sanitaire et n'avaient pas été anticipées dans cette stratégie. Les mesures de la stratégie ont été appliquées, mais leur effet s'en est trouvé atténué. Il est donc difficile de présenter un constat objectif.

- **Emergence de nouveaux publics en situation de précarité ou de pauvreté**

Les participants font remarquer que la crise sanitaire a entraîné des difficultés pour se soigner, s'alimenter, accéder à l'éducation (école à la maison), a mis en exergue le sentiment d'isolement, la difficulté à maintenir le lien durant la crise sanitaire pour les enfants placés et avec les travailleurs sociaux. Le nonaccès au numérique a accentué le non accès à certains droits car les services publics : CCAS, CAF et CPAM étaient fermés. Il est constaté que la crise sanitaire a vu **l'émergence de nouveaux publics** dans les circuits d'aide alimentaire et sociale. **Ces populations sont encore là après la crise**, comme c'est notamment le cas des personnes âgées.

- **La stratégie est nécessaire mais la portée de son action est limitée**

Les participants dans leur majorité **saluent la bonne volonté du gouvernement**. Certaines expérimentations sont positives et devraient être généralisées mais ils estiment aussi que **les moyens sont insuffisants**.

Les mesures prises pour les jeunes sont satisfaisantes. Les mesures prises en matière de formation initiale pour faire évoluer les pratiques des travailleurs sociaux (reconnaissance de la paire-aidance, formation d'un référent) sont aussi remarquables. Hormis le paquet de mesures destinées aux jeunes qui dégage un ensemble cohérent, ils considèrent que « *la Stratégie pauvreté délaisse les autres publics* » et ont le sentiment qu'on a fait des « **petits rattrapages** » pour certaines populations.

- **Les difficultés à apprécier les résultats de la stratégie pauvreté**

La réussite de la stratégie s'appuie sur des objectifs chiffrés mais « *on n'a pas de possibilité de savoir si les chiffres sont bons car on n'a pas d'éléments d'appréciation. Les chiffres sont donnés par les promoteurs de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté sans que l'on puisse les vérifier* » a fait remarquer une participante. « *C'est la quantité qu'on regarde plus que la qualité* » indique une autre participante. Pour un autre, « *les chiffres et les indicateurs sur la pauvreté sont assez peu pertinents car ils ne mesurent pas la qualité des emplois et le bien-être ou mal-être des personnes concernées* ».

Certains déplorent que malgré le fait que le sujet soit sur la table depuis cinq ans, les résultats ne soient pas au rendez-vous. « *Les efforts ne sont pas suffisants et ne peuvent pas suivre le rythme avec lequel progresse la pauvreté. Par conséquent les personnes en situation de pauvreté ont l'impression que rien est fait* ». Pour remédier à cette situation, un participant suggère « **une approche concertée avec les organisations de terrain afin de donner de la visibilité aux personnes précaires et les travailleurs pauvres dans le cadre de la stratégie pauvreté.** »

Les membres du 5^{ème} collège sont circonspects sur le bilan de la stratégie pauvreté et **ils n'adhèrent pas au constat** plutôt satisfaisant de l'évolution de la pauvreté dressé à partir des indicateurs socio-économiques (baisse du chômage, stabilité du taux de pauvreté) qui ont été publiés dernièrement.

- **Constat d'une aggravation de la pauvreté plutôt que d'une stabilisation**

Selon eux, les chiffres sont en décalage avec la réalité, les situations vécues ou celles dont ils peuvent témoigner. Les participants insistent sur l'**aggravation de la pauvreté et soulignent la précarisation de certaines catégories de la population. Celles qui sont citées par une majorité de personnes concernées sont les personnes âgées et les travailleurs pauvres**. « *Les personnes âgées touchent des petites retraites et qui se retrouvent dans des circuits d'aide alimentaire* ». « *Les travailleurs pauvres sont passés sous silence* » se désole une participante. « *De nombreux travailleurs sociaux se retrouvent dans une situation difficile* » indique une autre avant d'ajouter « *de nombreuses*

personnes comme les caissiers ont été mobilisés tout au long de la crise (...) n'ont pas vu leurs efforts récompensés ». « Les sans-abris sont moins nombreux mais la situation des personnes restées sans abris s'est aggravée » déplore un participant.

Au-delà de la défiance exprimée, certains des participants redoutent que *« les bons chiffres donnent un mauvais regard sur les gens en situation de précarité »*. *« Le discours des pouvoirs publics sur le contrôle est inquiétant »*. *« On ressent moins de compréhension de la part de la population et il y a un regard négatif de la société »* indique une participante *« en dénonçant la désinformation dont les personnes en situation de pauvreté sont victimes »*.

2. Quels sont à vos yeux les points les plus importants à évoquer dans le rapport 2022 du comité d'évaluation pour chaque thème ?

- **Pour les actions en matière de petite enfance et d'éducation**

Des actions intéressantes ont été menées, mais avec un impact limité car elles étaient trop ciblées et risquent de stigmatiser certains groupes. Le développement **des modes de garde et la gratuité des petits déjeuners** ont été les mesures le plus souvent citées lors de l'échange par les membres du 5^{ème} collège, relevant notamment les actions innovantes qui ont été proposées dans le cadre de l'appel à projet « Petite enfance », auquel ont participé certains membres du 5^{ème} collège mais en déplorant leur insuffisance notamment dans les zones rurales et les petites villes. **Les mesures sont intéressantes mais méritent d'être généralisées.**

Les modes de garde ont été évoqués pour remarquer qu'il faudrait surtout plus de dispositifs pour les personnes en horaires décalés, car elles n'ont souvent pas d'autre choix que de payer une nounou ou avoir recours aux grands parents pour pouvoir travailler la nuit ou tôt le matin ou tard le soir. Quelqu'un a fait remarquer que dans certains pays nordiques, lorsque les grands parents gardent leurs petits-enfants, ils perçoivent une indemnité financière. Certains participants ont suggéré que l'on pourrait aussi développer des crèches en entreprise. Cette proposition a suscité des débats car beaucoup craignaient que les entreprises ne jouent pas le jeu.

Les actions ou expérimentations mises en œuvre sont perçues comme étant intéressantes mais avec un impact limité car pour un certain nombre de participants, *« on traite les symptômes mais pas le mal »*. Pour certains, il s'agit d'un *« pansement sur une jambe de bois »* car pour lutter contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge, il faut associer les familles. **C'est la famille dans sa globalité qu'il faut traiter et non uniquement l'enfant.** Le terme « mixité » auquel se rapportent certaines mesures a suscité des réactions. Selon un participant *« la mixité sociale implique de mettre en place un système éducatif qui ne cultive pas l'excellence et ne privilégie pas certains enfants »*.

« Je suis tout à fait favorable à la mixité à l'école mais je crains qu'elle génère une forme de rejet de la part des enfants qui ne bénéficieront pas des petits déjeuners gratuits ». « Je suis favorable à la mixité mais lorsque des enfants de milieux différents sont scolarisés au même endroit ils ont tendance à se regrouper en bandes, ce qui génère de la tension. Concernant les petits déjeuners, pourquoi ne pas les généraliser à tous les enfants et faire payer les parents qui en ont les moyens ».

Beaucoup ont le sentiment que **les publics sont renvoyés dos à dos**. Il faut aussi apporter des réponses qui soient mieux adaptées aux besoins des territoires estiment certains. D'autres souhaiteraient que l'on travaille pour avoir une société plus égalitaire plutôt que de compenser pour une population donnée les inégalités produites.

- **Pour les actions en matière de santé**

La CSS et le 100 % santé sont des « bonnes » mesures même si cela ne règle pas tout car pour bénéficier de la gratuité des soins, il faut attendre longtemps une prise en charge alors qu'elle devrait être rapide. Parfois, il n'y a pas d'autre choix que de prendre à sa charge certains soins. Les participants pointent les difficultés à avoir des rendez-vous médicaux dans certaines zones et le non-recours aux soins de certaines personnes par ignorance de leurs droits.

- **Pour les actions en matière d'accompagnement, de formation et d'emploi**

Les actions menées à destination des jeunes sont jugées satisfaisantes par une majorité des participants (formation obligatoire jusqu'à 18 ans, garantie jeune...) mais les moyens mis en œuvre **pour accompagner les personnes sont jugés insuffisants**. Il y a un impératif de résultat pour les personnels qui accompagnent beaucoup de jeunes. Les durées d'accompagnement ne sont pas adaptées car les jeunes concernés ont besoin de temps pour entrer dans le parcours d'insertion. Une participante constate que « *grâce à ce plan, certains professionnels ont eu la possibilité de faire des formations complémentaires* » L'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » a aussi été évoquée de façon positive.

- **Pour les actions en matière de logement**

L'amélioration de l'accès au logement pour les personnes précaires et la prévention des expulsions sont des sujets considérés comme prioritaires par les membres du 5^{ème} collège. Mais aucune **action marquante** n'a retenu leur attention. Un certain nombre d'entre eux déplore le **manque de données** et réclame une véritable évaluation.

- **Pour les actions en matière de droits sociaux**

Le recensement des mesures mises en œuvre dans l'optique d'accéder aux droits et de lutter contre le non-recours a été l'occasion pour les membres du 5^{ème} collège **de pointer les difficultés rencontrées**. Certains déplorent le manque de communication entre les caisses au détriment de l'utilisateur. Le changement de situation provoque aussi des ruptures de droits et cela ne devrait pas être le cas. Beaucoup regrettent le nombre de documents à fournir à chaque interlocuteur pour obtenir une aide, sans compter les frais occasionnés. Un participant témoigne : *« l'automatisation de la CSS pour les retraités devrait être considérée, car l'Assurance Maladie reçoit automatiquement les informations concernant les assurés (impôts et les rémunérations). Or, les délais pour le traitement des papiers entraînent des délais de traitement médical. Bloquer une demande pour renouveler la CSS, par manque de la feuille d'impôts est donc inefficace. Surtout qu'en ce moment l'Assurance Maladie ne permet plus l'envoi par internet des documents. Et cela prend plusieurs semaines pour re-traiter la feuille d'impôts renvoyée »*.

Un participant réclame **un bilan de la mise en place des maisons France service**.

Certains font **des propositions** : un participant souhaiterait que le pass numérique de 500 euros pour les personnes les plus précaires soit remis en place. Une autre suggère la mise en place de prêts personnels à taux zéro avec la Banque de France pour les personnes précaires.

3. Quels sont les éléments indispensables et prioritaires à vos yeux pour poursuivre la stratégie de lutte contre la pauvreté ?

- **Quels seraient les volets à renforcer ? A supprimer ? A ajouter ?**

Parmi les propositions formulées, on peut évoquer les mesures favorisant la mixité sociale, les actions pour lutter contre la paupérisation des personnes âgées, celles pour faire changer le regard de la société sur les personnes en situation de pauvreté, pour faire un focus sur les travailleurs pauvres, l'impact de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage et l'impact de la modification du RSA (conditionnement de la prestation en contrepartie d'un nombre d'heures de formation, travail...)

- **Quels sont les publics qui doivent être ciblés par cette politique ?**

Les sortants de prison, les migrants, les familles monoparentales, les mineurs isolés sont les publics qui ont été cités.

Annexe

Liste des membres du 5^{ème} collège ayant été consulté par le comité d'évaluation pour la rédaction de l'avis

Les petits frères des pauvres	<u>Marcel</u>	<u>ANDRE</u>
Les petits frères des pauvres	<u>Fatouma</u>	<u>DIOP</u>
Les apprentis d'Auteuil	<u>Sonia</u>	<u>BENMAA</u>
Les apprentis d'Auteuil	<u>Sandra</u>	<u>SALZANO</u>
La FAS VaL de Loire	<u>Sylvie</u>	<u>FOUCHE</u>
La FAS Val de Loire	<u>Coumba</u>	<u>TOUMBOU</u>
Secours populaire	<u>Sabrina</u>	<u>GARDON</u>
AF-UPP	<u>Sylvie</u>	<u>HEBERT</u>
CASP	<u>Ali</u>	<u>TAMRAOUI</u>
CHRS Vers l'Avenir	<u>Dominique</u>	<u>VERLOGEUX</u>
Habitat et Humanisme	<u>Catherine</u>	<u>BOUTET</u>
Fondation Le Refuge	<u>Aurélien</u>	<u>MERABET</u>
Chom'Actif	<u>Sylvain</u>	<u>TERNOIR</u>
La Tribu de Tachenn	<u>Caroline</u>	<u>PETIT</u>
Pas à Pas	<u>Marie-Jeanne</u>	<u>GRENIER</u>
ATD Quart Monde	<u>Nathalie</u>	<u>MONGUILLON</u>
Fondation armée du salut/CNPA	<u>Yasmina</u>	<u>YOUNES</u>
Fondation armée du salut/CNPA	<u>Aldo</u>	<u>MAGGIROE</u>
Partage	<u>Yasmina</u>	<u>BENADDI</u>

En surligné les participants à la formation uniquement.